



info

SCIERIES | SCP 125.02 | AVRIL 2025

CONTENU

- 1 Salaires horaires minima à partir du 1^{er} avril 2025

1. SALAIRES HORAIRES MINIMA À PARTIR DU 1^{ER} AVRIL 2025

Au 1^{er} avril 2025, une indexation de 1,03 % est appliquée. Dès lors, les salaires horaires minima sont adaptés comme suit à partir du 1^{er} avril 2025 :

SALAIRES MINIMA TRAVAILLEURS - 38H/SEMAINE

CATÉGORIES	38H/SEMAINE	39H/SEMAINE	40H/SEMAINE
Non-qualifié à l'embauche	€ 16,39	€ 15,97	€ 15,57
Non-qualifié, après 6 mois	€ 16,46	€ 16,04	€ 15,64
Spécialisé	€ 16,68	€ 16,25	€ 15,85
Qualifié	€ 16,92	€ 16,49	€ 16,07
Surqualifié	€ 17,57	€ 17,12	€ 16,69

SALAIRES MINIMA TRAVAILLEUR TRANSPORTEUR ROUTIER

Salaire minimum	€ 16,68
RGPT	€ 0,74

SALAIRE MINIMUM ÉTUDIANTS

AGES	38H/SEMAINE	39H/SEMAINE	40H/SEMAINE
15 jaar	€ 9,31	€ 9,07	€ 8,84
16 jaar	€ 9,64	€ 9,39	€ 9,16
17 jaar	€ 10,83	€ 10,55	€ 10,29
18 jaar	€ 12,18	€ 11,87	€ 11,57
19 jaar	€ 13,54	€ 13,19	€ 12,86
20 jaar	€ 15,23	€ 14,84	€ 14,47

TELECHARGEZ NOTRE APP



Scannez et découvrez l'app ACV-CSC



LES TRAVAILLEURS PAIENT A NOUVEAU LA FACTURE !

Incertitude sur les
effets de retour
7,8 milliards

Efforts des
travailleurs
12,8 milliards

Efforts des
épaules les
plus larges
1,4 milliard

**“L'ÉQUILIBRE”
SELON L'ARIZONA**

Grève générale le 31 mars 2025

